PRESIDENCE du CONSEIL

Année I960 - N°265 PCM/MEP

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi 59/3 du I5 Février 1959 portant constitution de la République du Dahomey,

VU le décret N°I09/PCM du 6 Août I959 fixant les attributions des membres du Gouvernement,

VU la loi N°59/I6 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey,

VU le décret N°I8I/PCM/MEP du 26 Juillet 1960 réorganisant le MINISTERE DE L'ECONOMIE & DU PLAN,

VU le décret N°250 PCM/MEP du 8 Septembre 1960 mettant Mr SOSSOUVI Mensah Noël à la disposition du Ministre de l'Economie & du Plan,

VU les nécessités du Service,
LE CONSEIL des MINISTRES Entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Monsieur SOSSOUVI Mensah Noël, ancien élève sorti de l'Institut des Hautes Etudes Administratives d'Outre-Mer à Paris, est nommé Adjoint au Directeur des Etudes et du Plan,

Article 2 - Le Ministre de l'Economie & du Plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Porto-Novo, le 10 OCTOBRE I960
LE PREMIER MINISTRE :

H. M A G A

Visé :
Le MINISTRE DES FINANCES

Visé :
Le MINISTRE de la FONCTION PUBLIQUE

Visé :
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE & DU PLAN
P.I.

M. LASSISSI